
N° 96-0421 - Déplacements et voirie - Francheville - Acquisition d'une parcelle de terrain située 38, chemin de Cachenoix et appartenant aux époux Champavier - Département de l'action foncière -

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 janvier 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain dépendant de la propriété des époux Champavier et située 38, chemin de Cachenoix à Francheville.

Cette parcelle de 39 mètres carrés est nécessaire à l'élargissement de la voie précitée.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, le bien en cause serait cédé à titre gracieux, étant entendu que la Communauté urbaine ferait procéder, à ses frais, aux travaux de déplacement des branchements d'eau et d'électricité, estimés à 15 000 F ;

B - Propose d'approuver le compromis destiné à permettre la régularisation de cette opération, de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit compromis ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis destiné à permettre la régularisation de cette opération.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense résultant de la réalisation de ces travaux sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - sous-chapitre 901-10 - article 233-10.

pour le président,

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,